



Trappes, le 13 avril 2020

Académie de Versailles
24 rue Jean Jaurès
78190 Trappes
s3-versailles@snepfusu.net

Madame la Rectrice de l'académie de Versailles
3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex

Copie à Mesdames, Messieurs les IA-IPR EPS

Objet : projets de référentiels EPS Baccalauréat 2021

Madame la Rectrice,

Le contexte auquel notre pays est confronté nous conduit à vous faire part de notre position et de notre demande concernant la mise en place du Baccalauréat 2021 en EPS.

Les enseignant.e.s d'EPS de lycée ont pris connaissance des exigences des IA IPR EPS de l'académie de Versailles pour qu'ils produisent et renvoient leurs projets de nouveaux référentiels pour le Baccalauréat 2021 en EPS pour la deuxième quinzaine de Mai.

Nous tenons, tout d'abord, à souligner que - dans la période actuelle de confinement - l'ensemble de la profession se mobilise pour assurer la continuité éducative et le lien avec les élèves. Chaque collègue le fait avec les moyens dont il dispose et en fonction de sa situation personnelle et familiale. Les enseignant.e.s prennent du temps et ont une charge de travail importante pour assurer cette mission, notamment quand ils ont la charge de professeur principal.

Les protocoles exigés sont des protocoles d'établissement, or dans cette période, aucune équipe ne peut se réunir pour échanger directement et s'accorder sur une évaluation commune. Dans les conditions actuelles, la remontée des protocoles ne pourrait être qu'une initiative personnelle ou la compilation de travaux individuels, contraire au texte officiel (BO n° 36 du 3/10/2019) qui indique : « l'équipe d'EPS de l'établissement décline le référentiel national pour chaque activité proposée pour la certification et élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation ».

Nous attirons votre attention sur le fait, que la 3^{ème} journée de formation n'a pas pu avoir lieu pour tous les secteurs, qu'il est demandé aux enseignant.e.s d'EPS de faire en quelques semaines et dans des conditions déplorables le travail que l'institution a mis plusieurs années à construire auparavant, à savoir, produire des référentiels qui puissent garantir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et qui soient largement partagés. Le travail qui est demandé à nos collègues demande du temps et surtout de pouvoir échanger et élaborer collectivement, en équipe et en présentiel : ces conditions ne sont pas aujourd'hui réunies.

D'autant que la rapidité d'élaboration de nouveaux référentiels interroge (les derniers référentiels datent de 2018...) le sens et la conception de l'Education Physique et Sportive et de notre métier en général et heurte la conscience professionnelle de collègues. Le SNEP-FSU exige la réécriture de la circulaire en continuant à interpeller les instances ministérielles et le comité de suivi de réforme.

Actuellement, la situation déstabilisante dans laquelle se trouvent les élèves des classes de première doit être prise en compte. Ils ont à faire face cette année, à la mise en œuvre précipitée de la réforme dont la faisabilité a déjà été remise en cause (E3C) ainsi qu'au confinement. En ce qui concerne l'EPS, ils découvriront à la rentrée les nouvelles modalités d'évaluation sans y avoir été préparés.

Le SNEP-FSU Versailles vous demande que soit rapportée l'injonction faite aux enseignant.e.s d'EPS de notre académie de rendre les nouveaux référentiels à la date initialement prévue et que le dispositif soit aligné – pour l'instant – sur les académies qui ont donné le mois de septembre 2020 comme repère.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrick Mathieu, Marc Legein, Bruno Maréchal
Co-secrétaires académiques du SNEP-FSU Versailles

